



Points forts du projet TOGO

« Assistance au Gouvernement du Togo dans la prévention et le contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène »

Numéro du projet: OSRO/TOG/801/EC

Donateur: Commission européenne

Contribution: 1 940 000 EUR

Date du projet: 13/11/2008 – 30/11/2011

Régions ciblées: National

Contact: Daniele Donati

Chef, Service des opérations d'urgence

(Asie, Moyen-Orient, Europe et urgences spéciales)

Courriel: daniele.donati@fao.org



Objectif: Contribuer à la prévention et au contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) menaçant le cheptel et la population du Togo ainsi que les pays voisins.

Partenaires: Les Ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la santé, de l'environnement et des ressources financières, de la communication ainsi que l'Association nationale des professions avicoles du Togo et les organisations non gouvernementales, dont Agronomes vétérinaires sans frontières.

Bénéficiaires: La population togolaise, le Gouvernement togolais et les services étatiques, le secteur privé.

Activités réalisées:

- Distribution de matériel vétérinaire et de laboratoires, de deux véhicules, cinq pickup 4x4 et 80 motos, de matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes laser, etc.).
- Organisation de formations sur la surveillance épidémiologique, le diagnostic de l'IAHP et des autres maladies transfrontières, la collecte et la gestion des données zoosanitaires.
- Installation de la base de données TADinfo.
- Production et diffusion de matériel didactique et de documents techniques.
- Organisation d'exercices de simulation de gestion d'un foyer de grippe aviaire.
- Réalisation d'études pour mieux connaître les risques liés aux mouvements de produits et sous-produits d'élevage au Togo.
- Sensibilisation de la population et des éleveurs sur l'adoption des mesures de biosécurité dans les élevages et sur les marchés.

Résultats:

- Renforcement des capacités à détecter les foyers de grippe aviaire des services vétérinaire du Togo par l'amélioration du réseau de surveillance épidémiologique ainsi que de la capacité de diagnostic des laboratoires vétérinaires.
- Amélioration de la capacité de riposte des agents de terrain et mise en place d'un fonds d'indemnisation des éleveurs.
- Meilleure application des mesures de biosécurité dans les élevages et sur les marchés par les éleveurs et la population en général.
- Relance de la filière avicole contribuant ainsi au renforcement des moyens de subsistance de la population togolaise.